

Fiche technique

Répartition des emplois issue des opérations de restructuration du réseau en date du 1^{er} janvier 2017

Les opérations de restructuration pour l'année 2017 sont les suivantes :

- la fusion des Trésoreries de Bléré et d'Amboise-Pocé avec transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de rattachement et fermeture de la Trésorerie de Bléré au 1^{er} janvier 2017 ;
- la création d'une Trésorerie hospitalière départementale au 1^{er} octobre 2017, implantée dans les locaux de l'actuelle Trésorerie de Tours Banlieue Sud ;
- le transfert de la mission de recouvrement de l'impôt des Trésoreries de Bourgueil, de Touraine Nord-Ouest et de Tours Banlieue Sud aux SIP de rattachement au 1^{er} janvier 2017 ;
- le transfert de la gestion comptable et financière de la communauté de communes de l'Est Tourangeau de la Trésorerie de Tours Banlieue Ouest à la Trésorerie de Vouvray ;
- le transfert du pôle enregistrement du SIE de Tours Nord-Ouest au SPF de Tours à l'automne 2017.

La mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017, se traduira par :

- la fusion des communautés de communes de Touraine Nord-Ouest et du Pays de Bourgueil ;
- la fusion des communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligueillois et de la Touraine du Sud ;
- la fusion des communautés de communes du Bouchardais, de Sainte-Maure-de-Touraine et du Pays de Richelieu ;

Des transferts de la gestion comptable et financière des collectivités concernées sont susceptibles d'intervenir entre les Trésoreries de rattachement, respectivement de Bourgueil à Touraine Nord-Ouest, de Sainte-Maure-de-Touraine à L'Ile-Bouchard et de Ligueil à Loches.

Enfin, les communes de Villeperdue et de Sainte-Catherine-de-Fierbois appartenant à la communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine devraient rejoindre la communauté de communes du Val-de-l'Indre. Les communes de Cravant-les-Coteaux et d'Anché, appartenant à la communauté de communes du Bouchardais, devraient intégrer la communauté de communes de Chinon. Le transfert de la gestion comptable de ces collectivités interviendrait entre les Trésoreries de Sainte-Maure-de-Touraine et de Sorigny, d'une part, et de L'Ile-Bouchard et de Chinon, d'autre part.

1 - Méthode d'évaluation des emplois à transférer

L'évaluation du nombre d'emplois à transférer dans le cadre des transferts de missions repose sur les deux méthodes suivantes :

- l'enquête « SAGERFiP »¹ (établie sur la base des déclarations des chefs de service) au titre des 3 dernières années, afin d'obtenir une moyenne et de neutraliser ainsi les éventuelles spécificités propres à un exercice (vacance d'emploi, longue maladie..) ;

- l'outil « APERFiP » qui permet d'analyser le poids représenté par la mission transférée par rapport à l'ensemble des missions du service, au regard de données de charges représentatives affectées d'un coefficient de pondération.

Les résultats des deux méthodes ont ensuite été comparées et ne présentent pas de différences notables pour la majorité d'entre eux. Pour les autres (part des communautés de communes), l'arbitrage a été effectué au cas par cas en tenant compte notamment du nombre d'emplois des deux structures impactées par la restructuration.

La ressource « emplois » ainsi déterminée est allouée au service accueillant la mission.

Il est précisé que ces deux méthodes d'évaluation du nombre d'emplois attachés à la réalisation des missions ne prennent en compte que les missions transférées à l'exclusion des autres activités des postes. Des écarts peuvent apparaître en raison de l'existence de rompus ou de la marge d'erreur que peut entraîner l'allocation d'emplois tirée des moyennes (évaluation de la charge que représentent les communautés de communes). Un correctif fondé sur l'appréciation de l'ensemble des charges des services et visant à limiter les écarts sera susceptible d'être apporté lors de l'application des mesures de redistribution des emplois du projet de loi de finances pour l'année 2017.

2 - Quantification des emplois à transférer

A – Fusion des Trésoreries de Bléré et d'Amboise-Pocé

- Transfert de la mission SPL de la Trésorerie de Bléré à la Trésorerie d'Amboise-Pocé

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 3,87 ETP.

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 4,10 ETP.

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 4 emplois seront transférés de la Trésorerie de Bléré à la Trésorerie de d'Amboise-Pocé pour la mission SPL.

- Transfert de la mission de recouvrement de l'impôt au SIP d'Amboise

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 1,20 ETP

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 0,90 ETP.

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 1 emploi sera transféré de la Trésorerie d'Amboise au SIP d'Amboise.

1 En cas de répartition de la mission à transférer entre deux ou plusieurs structures, les résultats de l'enquête « SAGERFIP » sont pondérés sur la base des données de charge du service émetteur.

B – Transfert de missions entre les Trésoreries de Bourgueil et de Touraine Nord-Ouest, la Trésorerie de Bourgueil et le SIP de Chinon, la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest et le SIP de Chinon

B-1 - Transfert de la mission de recouvrement de l'impôt des Trésoreries de Bourgueil et de Touraine Nord-Ouest au SIP de Chinon

- Transfert de la mission de recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Bourgueil au SIP de Chinon

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 0,60 ETP.

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 0,50 ETP.

- Transfert de la mission gestion du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest au SIP de Chinon avec les dossiers RAR en instance

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 0, 52 ETP.

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 0, 48 ETP.

Cependant, les données de l'application RAR ne pouvant être scindées, les dossiers en instance concernant le recouvrement forcé ne pourront être répartis entre les SIP compétents. Par conséquent, tous les dossiers RAR en instance seront transférés au SIP de Chinon. La charge inhérente aux dossiers RAR en instance et dont l'assiette de l'impôt dépend de la compétence du SIP de Tours Nord-Ouest est évaluée à 0,25 emploi par la méthode SAGERFIP pondérée.

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, un emploi est transférable au SIP de Chinon pour la gestion du recouvrement de l'impôt.

B-2 - Transfert de la gestion de la communauté de communes du Pays de Bourgueil à la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest

Actuellement, les communautés de communes de Touraine Nord-Ouest et du Pays de Bourgueil dépendent respectivement de la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest (23 communes) et de la Trésorerie de Bourgueil (9 communes). Au 1er janvier 2017, la nouvelle communauté de communes relèvera de la compétence de la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest.

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 0,50 ETP.

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 0,50 ETP.

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 0,5 emploi est transférable de la Trésorerie de Bourgueil à la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest pour assurer la gestion de la nouvelle communauté de communes.

En raison, d'une part, du transfert de 0,5 emploi (impôt) et de 0,5 emploi (com com) de la Trésorerie de Bourgueil respectivement au SIP de Chinon et à la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest, d'autre part, du transfert de 0,5 emploi (impôt) de la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest au SIP de Chinon, un emploi est transféré de la Trésorerie de Bourgueil au SIP de Chinon.

C – Trésorerie de Tours Banlieue Sud : transfert de la mission de recouvrement de l'impôt aux SIP de Tours Nord-Ouest, de Tours Sud-Est et au SIP d'Amboise

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 5,72 ETP dont 3,03 au SIP de Tours Nord-Ouest, 2,52 au SIP de Tours Sud-Est et 0,16 SIP d'Amboise .

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 6 ETP dont 3,18 au SIP de Tours Nord-Ouest, 2,65 au SIP de Tours Sud-Est et 0,17 SIP d'Amboise .

Cependant, les données de l'application RAR ne pouvant être scindées, les dossiers en instance concernant le recouvrement forcé ne pourront être répartis entre les SIP compétents. Par conséquent, tous les dossiers RAR en instance seront transférés au SIP de Tours Nord-Ouest.

La charge inhérente aux dossiers RAR en instance et dont l'assiette de l'impôt dépend de la compétence des SIP de Tours Sud-Est et d'Amboise est évaluée à 1,14 emploi par la méthode SAGERFIP pondérée. Par conséquent, le SIP de Tours Nord-Ouest sera doté d'un emploi supplémentaire par rapport aux calculs précités.

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 4 emplois seront transférés au SIP de Tours Nord-Ouest et 2 à celui de Tours Sud -Est.

D – Transfert de la gestion comptable et financière des communautés de communes du Grand Ligeillois et de la Touraine du Sud à la Trésorerie de Loches

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAPERFIP : 0,52 ETP.

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 1,50 ETP.

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 1 emploi sera transféré de la Trésorerie de Ligeil à la Trésorerie de Loches pour assurer la gestion comptable et financière de la nouvelle communauté des communes.

E – Transfert de la gestion comptable et financière de la communauté de commune de Sainte-Maure de Touraine à la Trésorerie de L'Ile-Bouchard

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 0,39 ETP.

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 1 ETP.

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 1 emploi sera transféré de la Trésorerie de Saint-Maure de Touraine à la Trésorerie de L'Ile-Bouchard pour assurer la gestion comptable et financière de la nouvelle communauté de communes.

F – Création de la Trésorerie Hospitalière Départementale

- Transfert de la gestion de l'hôpital d'Amboise à la Trésorerie hospitalière au 1^{er} octobre 2017

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 3,64 ETP

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 4,60 ETP.

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 4 emplois seront transférés de la Trésorerie d'Amboise à la Trésorerie de Tours Banlieue Sud pour assurer la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Sainte-Maure-de-Touraine.

- Transfert de la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Sainte-Maure-de-Touraine

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 1,11 ETP

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 1,30 ETP

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 1 emploi sera transféré de la Trésorerie de Sainte-Maure de Touraine à la Trésorerie de Tours Banlieue Sud pour assurer la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Sainte-Maure-de-Touraine.

- Transfert de la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Chinon

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 2,53 ETP

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 3,10 ETP

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 2 emplois seront transférés de la Trésorerie de Chinon à la Trésorerie de Tours Banlieue Sud pour assurer la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Chinon.

- Transfert de la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Loches

Remarque : La Trésorerie de LOCHES conservera la gestion d'un EHPAD indépendant du Centre Hospitalier (EHPAD de Villeloin-Coulangé).

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 2,94 ETP

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 2,60 ETP

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 3 emplois seront transférés de la Trésorerie de Loches à la Trésorerie de Tours Banlieue Sud pour assurer la gestion comptable et financière du centre hospitalier de Loches.

- Transfert de la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Luynes et du Centre de cure Louis Sevestre situé à La Membrolle

=> Évaluation des emplois à transférer selon les enquêtes SAGERFIP : 1,77 ETP

=> Évaluation des emplois à transférer selon l'outil APERFIP : 1,50 ETP

Au vu des résultats obtenus par les deux méthodes, 2 emplois seront transférés de la Trésorerie de Luynes à la Trésorerie de Tours Banlieue Sud pour assurer la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Luynes et du centre de cure Louis Sevestre de La Membrolle.

RESUME DES TRANSFERTS D'EMPLOIS

STRUCTURES	apport	transfert
Trésorerie de Bléré	0	-5
Trésorerie d'Amboise	4	-4
SIP Amboise	1	
Trésorerie de Bourgueil		-1
SIP Chinon	1	
Trésorerie de Loches	1	-3
Trésorerie de Ligueil		-1
Trésorerie de Chinon		-2
Trésorerie de Ste Maure		-2
Trésorerie L'Ile-Bouchard	1	
Trésorerie de Luynes		-2
Trésorerie de Tours Banlieue Sud	12	-6
SIP Tours Nord-Ouest	4	
SIP Tours Sud-Est	2	
TOTAL	26	-26

Synthèse des transferts d'emplois concernant les opérations de restructuration 2017 du réseau

